

Charte de Praticien en séances et conseils d'Équilibre Global Énergétique et Nutritionnel :

Le présent document vise à formuler des points de repères de bonnes pratiques, établissant un cadre protégeant le praticien et la personne en demande d'accompagnement.

- ✓ Le praticien est déclaré, possède un numéro de SIRET, est assujéti à la TVA à 20 %.
- ✓ La préoccupation majeure du praticien est d'assurer au mieux de ses compétences le bien-être de la personne accompagnée, dans le respect des choix de vie de ce dernier et dans les limites et le respect du libre arbitre de la personne accompagnée .
- ✓ Le praticien ne se dit pas doté d'un don ou pouvoir particulier et ne fait aucune promesse de dite « guérison miraculeuse ». Le travail peut s'inscrire dans une démarche de plus ou moins long terme selon la demande et l'évolution de chacune des personnes accompagnées sans aucun engagement de celles-ci.
 - ✓ Le praticien s'engage à mener ses activités de bioénergétique, de rituels énergétiques en présentiel ou à distance, de médiumnité.. en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique, religieux, sectaire, ou de sciences divinatoires.
- ✓ La personne accompagnée s'engage à garder à l'esprit que ces disciplines ne sont ni des pratiques médicales ni des idéologies, mais qu'elles s'inscrivent prioritairement dans le domaine du bien-être. Le praticien s'astreint au secret professionnel .
- ✓ Le praticien ne fait pas de diagnostic, ne demande pas d'arrêter, de modifier un traitement médical et pourra éventuellement conseiller à la personne aidée de consulter un médecin . Cette forme de pratique n'est pas conventionnée par le corps médical et ne remplace en aucun cas ce dernier. Elle peut proposer une aide à la personne en complémentarité sans contre-indication. Toutefois, il est demandé à la personne accompagnée d' informer de toutes pathologies, allergies et traitements allopathiques .
- ✓ Le praticien s'engage à toujours garantir une qualité optimum , notamment en maintenant ses compétences et appétences au plus haut niveau à l'aide de cours, de stages, de formations complémentaires auprès de personnes certifiées, scientifiques ou médicales.
- ✓ Le praticien ne prend pas en consultation des mineurs de moins de 18 ans sans la présence ou l'autorisation d'un adulte responsable. Les personnes en difficultés physiques et ou psychologiques devront également être accompagnées.
- ✓ Les pratiques sont expliquées, il ne s'agit pas de modelage de relaxation.
- ✓ Nous restons disponible à tout échange et questions, et notamment les jours suivant la séance où il peut se ressentir une fatigue ou autres manifestations qui doivent rester confortables.
- ✓ La personne accompagnée clarifie ses objectifs et s'engage dans l'action grâce à l'interactivité établie entre le praticien et lui. L'accompagnement permet de progresser plus rapidement vers la réalisation de ses objectifs. Cet accompagnement consiste en un exercice autonome de la raison, aidé avec le dialogue du praticien, pour puiser dans ses ressources personnelles les clés du/des changement(s) qu'il pourra alors décider ou non d'opérer, à plus ou moins brève échéance, et toujours de son propre chef.
- ✓ Les conseils, rituels, exercices de respiration, de pensées ne sont en aucun cas liés à toutes pratiques sectaires, et restent sous l'entière responsabilité et liberté du client de les pratiquer. Ces conseils-pratiques et rituels expliqués individuellement sont confidentiels et propres à notre centre sous la juridique SARL AGATHA-LÔ .